

HOTEL SAKAKAWA
Boulevard du Mono
BP : 22 32 Lomé - TOGO
Tél : +(228) 22 27 65 90
Fax : +(228) 22 27 71 80

PRO FORMA EN FCFA

NETBYUS

06/03/2026

JUIN (DATE A DETERMINER)

REF : 00157/26/SC/HS

Devis sujet à modification en cas de changement de prestations ou de prestations supplémentaires, et basé sur un minimum de (à déterminer) personnes par jour.

DESIGNATION	NBRE De JRS	PERS.NB Ou QUANT.	P.U	P.U Avec Remise	MONTANT TOTAL
LOCATION CHAPITEAU JUIN 2026	2	1	2 200 000	900 000	1 800 000
LOCATION CHAPITEAU AGOU JUIN 2026					
TOTAL TTC					1 800 000

Pour le Client

Nom :

Prénom :

Fonction :

Cachet et signature précédés de la mention « Bon pour accord »

Pour l'Hôtel SAKAKAWA



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE HÔTEL SAKAKAWA

1. Réservation

Pour garantir la disponibilité des espaces et prestations sélectionnés, la réservation est confirmée dès réception :

- du devis signé et cacheté :
- des présentes CGV signées :
- du règlement de 75% de la facture proforma à la confirmation.

2. Modalités de règlement

- Le règlement du solde de la facture est attendu au plus tard la veille de votre manifestation.
- Les bons attestant la réalisation du service seront remis pour signature à l'issu de chaque prestation
- Une facture finale incluant les éventuels ajustements sera remise pour paiement après l'évènement.

3. Conditions d'annulation & de remboursements

- Plus de 30 jours : remboursement intégral de l'acompte
- Entre 30 et 7 jours : 50% du montant est facturé
- Moins de 7 jours : 75% du montant est facturé
- Moins de 72 heures : 100% du montant est facturé

4. Utilisation des espaces et consignes

- Le hall n'est pas accessible aux chauffeurs. Un espace dédié leur sera indiqué
 - Aucune fixation (agrafe, clou, etc.) n'est autorisée sur les murs et les plafonds.
 - L'Hôtel décline toute responsabilité en cas d'incident lié aux installations et équipements apportés par le client.
 - Les installations apportées par le client doivent être obligatoirement démontées et emportées aussitôt à la fin de l'évènement.
- A défaut le démontage se fera aux frais et aux risques du client.
- L'utilisation des drones et feux d'artifices doit être expressément autorisée par l'hôtel

5. Horaires des prestations banquets & majoration

- Déjeuner : 12h00 – 16h00
- Dîner : 19h00 – 23h30
- Majoration en cas de dépassement :
- +2 h : 10% du prix affiché de la salle
- +4 h : 15% du prix affiché de la salle
- +8 h : 25% du prix affiché de la salle

6. Responsabilités

- Le client est responsable des dommages causés par ses invités ou prestataires.
- L'Hôtel n'est pas responsable des effets personnels non confiés à ses services dédiés.

Le Client

Nom :

Prénom :

Fonction :

Cachet et signature précédés de la mention « Lu et Approuvé »

